

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 6 octobre 2010

N° 39 / 2006 - 2011

Présidence de Mme Valérie Merino de Tiedra

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2010](#).
2. Démission d'une Conseillère communale.
3. Assermentation de deux Conseillers communaux.
4. Nomination de la commission concernant la motion Pierre Marc Burnand "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à La Prairie-Sud".
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Préavis de la Municipalité :
 - [N° 41/10.10](#) Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour la réalisation d'un plan partiel d'affectation pour le secteur dit de La Longeraie ;
 - [N° 42/10.10](#) Arrêté d'imposition pour l'année 2011.
8. Rapports de commissions :
 - [N° 31/10.10](#) Demande d'un crédit de CHF 695'000.00 pour l'aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux ;
 - [N° 32/10.10](#) Acceptation d'un legs de M. Philibert Muret ;
 - [N° 40/10.10](#) Aide communale à l'Office du Tourisme de Morges pour l'achat d'un p'tit train comprenant une locomotive et trois wagons.
9. [Interpellation Pascal Gemperli](#) "Prévention incendie dans les lieux publics" – [Réponse de la Municipalité](#).
10. Interpellation Bertrand Gilliard "Evolution des bâtiments et locaux utilisés par les Services Communaux" – Dépôt et développement.
11. Motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharges – Dépôt.
12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
13. Questions, vœux et divers.

Mme Catherine HODEL apporte la modification suivante au point N° 7, préavis de la Municipalité [N° 41/10.10](#), il s'agit d'une demande de crédit **d'étude** de CHF 150'000.00 pour la réalisation d'un plan partiel d'affectation, comme il est mentionné dans le 1^{er} alinéa du préavis même.

La Présidente apporte deux modifications à l'ordre du jour reçu :

- Ajout d'un nouveau point N° 10 : Interpellation Bertrand Gilliard "Evolution des bâtiments et locaux utilisés par les Services Communaux" – Dépôt et développement.

- Ajout d'un nouveau point N° 12 : Motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge" – Dépôt.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
21 sont absents,
79 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Giuseppina BIERI, Claude BRUNNER, Louis BURGBACHER, Yvan CHRISTINET, Anne-Françoise COSANDEY, Philippe DERIAZ, Julien DYON, Felice LACIDOGNA, François LLAVADOR, Jean-Marc PASCHE, Raul RAMIREZ, Jean-Jacques REGAMEY, Michel REYNOLDS, Metin SAHIN, Christian SCHWAB, Gennaro SCOTTI, Anne STERN-GRIN, Julien WETTSTEIN.

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Marc BALLY, Mustapha CADIR, Christine MAYOR.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2010.](#)
2. Préavis de la Municipalité
 - [N° 41/10.10](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
Objet : Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour la réalisation d'un plan partiel d'affectation pour le secteur dit de La Longeraie ;
 - [N° 42/10.10](#) *Municipalité en corps*
Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2011.
3. Rapports de commissions
 - [N° 31/10.10](#) *Municipalité en corps*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 695'000.00 pour l'aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux ;
 - [N° 32/10.10](#) *Administration générale, culture et tourisme*
Objet: Acceptation d'un legs de M. Philibert Muret ;
 - [N° 40/10.10](#) *Municipalité en corps*
Objet: Aide communale à l'Office du Tourisme de Morges pour l'achat d'un p'tit train comprenant une locomotive et trois wagons.
4. Interpellation Pascal Gemperli "Prévention incendie dans les lieux publics" – [Réponse de la Municipalité.](#)
5. [Réponses aux questions de M. Cedric Favre](#), Conseiller communal, au sujet des photographies d'enfants publiées sur le site Internet des Grandes-Roches.

1. [Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2010](#)

La secrétaire apporte une modification en page 841, point 17, 1^{er} alinéa, 3^e ligne : "...elle fait néanmoins partie des usages **puisque, par exemple, à la Bergerie, un menu végétarien**, deux avec viande....."

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Démission d'une Conseillère communale

En date du 30 août 2010, la Présidente a reçu la lettre de démission de Mme Barbara DELLWO.

Mme Barbara Dellwo est entrée au Conseil en 2006. Elle a participé à deux commissions.

3. Assermentation de deux Conseillers communaux

Dans sa séance ordinaire du 28 septembre 2010, le Bureau a élu M. Isjadin RATKOCERI, de la liste complémentaire du Groupe SVI, en remplacement de Mme Barbara Dellwo.

Dans sa séance extraordinaire du 6 octobre 2010, le Bureau a élu M. Emmanuel GENTON, de la liste complémentaire du Groupe UDC, en remplacement de M. Eddy Streit.

Les nouveaux Conseillers communaux sont conduits par l'huissier devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

4. Nomination de la commission concernant la motion Pierre Marc Burnand "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à La Prairie-Sud"

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Eric BAUER	Michel BRAWAND	Pierre Marc BURNAND
Jacques DUBOCHET	Emmanuel GENTON	Nicola LOFOCO
Rita WYSS		

5. Communications du Bureau

Mme et M. Yvan Christinet ont accueilli une petite Léane en juin 2010. Mme la Présidente les félicite pour cet heureux événement et leur souhaite beaucoup de bonheur.

Mme et M. Laurent Beauverd ont accueilli un petit Zacharie en septembre 2010. Mme la Présidente les félicite également et leur souhaite beaucoup de joies.

Le Bureau a procédé au dépouillement des bulletins de vote le dimanche 26 septembre 2010. Le travail a commencé à 7h00, les résultats définitifs de la commune ont été affichés au pilier public à midi.

Mme la Présidente donne lecture d'une pétition concernant le déménagement d'une aire de parking motos au pied de l'immeuble Place Saint-Louis 5 à Morges, datée du 10 septembre 2010, envoyée à la Municipalité et dont elle a reçu une copie.

Nous avons pris connaissance du projet de déménagement de l'aire de parking motos, sise actuellement rue Couvaloup, juste au pied de l'immeuble place St-Louis 5. Le groupe d'habitants soussignés vous invite à trouver un autre emplacement, plus approprié, pour cette aire de parking motos. Selon les informations qui nous ont été transmises, cette aire de parking motos n'a pas sa place rue Couvaloup du fait qu'il s'agit d'une zone piétonne. Nous ne contestons pas ce point. Nous souhaitons par contre vous rendre attentifs au fait que ce parking motos est source de nuisances sonores très importantes, en particulier au milieu de la nuit. Dans ce contexte, son déplacement à proximité de plusieurs immeubles d'habitations nous apparaît inacceptable, cela d'autant plus que les habitants de ce quartier paient déjà un lourd tribut aux activités nocturnes du "White Horse Pub" et du "Cabaret Le Splendide" dont les usagers ne se distinguent pas par une discrétion et un esprit civique au-dessus de tout soupçon. Cette pétition est signée par environ vingt-cinq personnes qui attendent une réponse de la Municipalité.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel GRIVEL annonce que les travaux de réparation de la toiture de la patinoire ont été reportés à l'été 2011. Les raisons sont multiples, mais il relève en substance que la mise en œuvre des travaux s'est révélée plus complexe que prévu. La fermeture estivale 2011 sera ménagée en fonction de la durée des travaux à venir. Malgré quelques trous dans la toiture, la sécurité n'est pas remise en question.

M. le Municipal Eric ZUGER présente le budget de l'année 2011. Celui-ci accusera un excédent de charges de CHF 6,4 millions, ce qui est un montant relativement élevé et représente une péjoration par rapport au budget 2010. On relèvera, en premier, l'amélioration des prestations du réseau AJEMA qui ont été votées par le Conseil communal, via le Centre de vie enfantine et ceci représente certainement l'augmentation la plus importante, puisque la participation à l'AJEMA passe de CHF 1,77 à CHF 3,83 millions,

soit une augmentation d'un peu plus de 2 millions pour les prestations de l'accueil et les mamans de jour.

Il fait remarquer que le deuxième élément important concerne les efforts qui seront entrepris au sujet de la réforme policière. L'équipe des personnes en uniforme devra être étoffée, raison pour laquelle des aspirants ont été engagés. L'augmentation est donc de l'ordre de CHF 600'000,00.

Finalement, un élément supplémentaire pèjore également un peu le budget, ce sont les charges de la péréquation pour CHF 0,47 million.

Il souligne que les très bons résultats des années précédentes ont permis de diminuer l'endettement, raison pour laquelle la Commune de Morges présente une situation relativement bonne.

Les charges de fonctionnement totaliseront CHF 115 millions pour 2011.

Les variations les plus importantes au sujet de l'évolution des recettes de fonctionnement, qui sont à hauteur de CHF 108,6 millions, concernent les impôts. Suite à la mise en place de la nouvelle péréquation, le taux d'imposition de la Commune de Morges va passer de 72,5 à 66,5 points, ce qui représente une diminution de recettes d'environ CHF 3,6 millions.

Les investissements prévus se montent à CHF 17,5 millions. Sur ce montant, des crédits ont déjà été votés par le Conseil communal à hauteur de CHF 9 millions. Le solde, soit un peu moins de 8 millions, fera l'objet de dépôt de préavis. Les futurs objets importants sont la rénovation de l'Hôtel de Ville et l'aménagement du giratoire de la Tour.

Il mentionne que la capacité d'autofinancement a diminué et ne sera que de 25%.

En conclusion, le budget 2011 répond à la demande d'augmentation des prestations de qualité qui font l'objet des décisions prises par le passé et planifiées. La Municipalité souhaite maintenir le taux d'imposition stable ; elle le considère comme attractif, voire très attractif pour une ville centre.

Il constate que la Ville de Morges fait partie du PALM et qu'elle devra participer, d'une façon importante, à ses infrastructures ; c'est la raison pour laquelle des investissements importants, surtout pour les années 2012 et suivantes sont prévus. Il relève que le faible endettement actuel est dû aux bons résultats obtenus, conjugués à des taux d'intérêts bas et ajoute que le budget présenté peut être assumé.

M. Pierre Marc BURNAND fait part de ses remarques au sujet du journal communal en ces termes :

Sur le fond, je ne me prononcerai pas aujourd'hui : je considère qu'il faut attendre au moins le deuxième numéro et voir notamment la place qu'il réservera au courrier des lecteurs et aux réactions critiques pour pouvoir juger s'il s'agit de la Pravda locale ou d'un journal visant l'ouverture et le dialogue.

En revanche, j'ai une observation sur la forme ou en tout cas sur le type de diffusion, ou plutôt sur la mise en scène qui a précédé sa diffusion.

Vous vous en souvenez, tout a commencé dans la torpeur de fin août par un carton tous ménages nous annonçant – en blanc sur fond noir d'un côté et rouge de l'autre – : «Rendez-vous dans dix jours ! – Je lis ma ville autrement». C'était une bonne manière de titiller la curiosité et la plupart des gens ont facilement fait le rapprochement avec la première édition des Livres sur les quais, tout en se disant que les organisateurs avaient trouvé des sponsors très généreux pour se permettre ce genre de dépense.

Mais quelques jours plus tard on a compris qu'on s'était trompés, puisqu'est arrivé un nouveau tous-ménages qui répondait de manière beaucoup plus évidente à l'injonction «Lire la ville autrement». C'était une revue intitulée «Regards», avec en sur-titre «Points forts de la législature», grand format couleurs, bon goût, belle présentation aérée, et qui effectivement nous invitait à lire la ville autrement – tout à fait autrement, même – puisqu'on y découvrirait qu'à Morges il n'y a qu'un seul parti qui s'occupe de tout, qui contrôle tout, qui propose tout, qui est le seul à avoir des bonnes idées (ou des idées tout court), qui détient les cordons de la bourse, qui gère la ville aux petits oignons dans sa globalité : les transports, les parkings, les mamans de jour, les logements, la culture, la petite enfance, l'église, les espaces de jeux, le taux d'imposition, les plantes vertes, la piscine et tutti quanti ... Dans cet inventaire cyclopéen, il y a juste les vélos de la police que je n'ai pas réussi à dénicher. L'enchaînement entre l'envoi du petit carton rouge et noir et la réception de ces «Regards» s'est fait dans une parfaite synchronisation et, pour ma part,

je salue ce joli coup marketing.

Et c'est là que j'en viens à ma réflexion sur le Journal de la ville de Morges, intitulé «Reflets» et qui est arrivé dans les boîtes aux lettres quelques jours plus tard dans l'indifférence générale. On y trouvait les mêmes sujets que «Regards» avait déjà déplorés, c'est tout juste si on n'avait pas les mêmes photos, bref le sentiment que j'ai recueilli chez les Morgiens interviewés au hasard des rencontres est que cette dernière publication sentait le réchauffé et était juste de trop.

Je remercie donc la Municipalité de réfléchir à la nécessité de poursuivre la publication de ce journal communal s'il est chaque fois précédé d'une publication concurrente qui lui fait de l'ombre et lui coupe l'herbe sous les pieds.

M. Stéphane DEWARRAT n'est pas satisfait de la communication orale de la Municipalité au sujet de la Patinoire des Eaux-Minérales.

Il est sceptique quant au crédit alloué cette année qui ne corrige que partiellement les défauts de la toiture. Il est partagé entre le souci de sécurité publique juste avant la saison d'hiver qui, par ses probables dérèglements climatiques, pourraient assommer la toiture de pluie givrante ou de neige en quantité.

Il espère que toutes les mesures nécessaires seront prises, contrôles réguliers des signes avant-coureurs de faiblesse, etc.

Il souhaite que la Municipalité communique prochainement l'agenda des éventuelles nouvelles actions correctives.

7. Préavis de la Municipalité

[N° 41/10.10](#) Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour la réalisation d'un plan partiel d'affectation pour le secteur dit de La Longeraie
Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Laurent BEAUVERD	Philippe BECK
Pierre Marc BURNAND	Charles DIZERENS	Cedric FAVRE
Jean-Claude GOY	Sylvie POUZAZ	Magali ZUGER

[N° 42/10.10](#) Arrêté d'imposition pour l'année 2011.

Ce préavis sera étudié par la Commission des finances.

8. Rapports de commissions

[N° 31/10.10](#) *Municipalité en corps*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 695'000.00 pour l'aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux.

M. Yves MENETREY, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins trois abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- | |
|---|
| 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 695'000.00, pour l'aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux; |
|---|

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 34'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011;
3. de dire que les frais de fonctionnement supplémentaires s'élèveront à CHF 20'000.00 par année.

[N° 32/10.10](#) *Administration générale, culture et tourisme*
Objet: Acceptation d'un legs de M. Philibert Muret.

M. Rémy DELALANDE, président de la Commission des finances lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins une abstention.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accepter, au nom de la Commune de Morges, le legs de M. Philibert Muret, portant sur un fonds de CHF 5'000.00 destiné à la création d'un prix ou d'un concours d'histoire vaudoise ou morgienne au Collège de Morges.

[N° 40/10.10](#) *Municipalité en corps*
Objet: Aide communale à l'Office du Tourisme de Morges pour l'achat d'un p'tit train comprenant une locomotive et trois wagons.

Mme Florence MAGES, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du [préavis municipal](#).

Mme la Syndique Nuria GORRITE confirme que les conclusions diffèrent en ce sens que la Municipalité sollicitait un wagon supplémentaire dans le préavis municipal. Elle demande si la commission va amender le préavis ou bien supprimer un wagon.

Mme Florence MAGES répond, qu'à la lecture du rapport, il est indiqué que, selon la loi, la longueur maximale ne doit pas excéder 18,70 mètres, raison pour laquelle il ne peut y avoir trois wagons, mais deux de 28 places. Le même nombre de places est prévu mais en deux wagons à la place de trois.

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

M. Bertrand GILLIARD relève qu'un petit train doit être garé, or il a cru entendre que l'Office du Tourisme avait quelques soucis à ce sujet. Il rappelle que l'atelier CFF de la Gare de Lausanne sera bientôt occupé par un musée, donc le petit train ne pourra s'y loger. Il demande si la Municipalité peut garantir que le parcage du petit train, vu que celui-ci prendra quand même une certaine place, ne va pas engendrer un problème pour la Commune de Morges.

Mme la Syndique Nuria GORRITE confirme que la solution qui prévalait jusqu'à maintenant avec les MBC ne sera plus possible. Elle affirme que d'autres solutions seront envisagées par le Comité de Direction de l'Office du Tourisme de Morges et que la Municipalité est en pourparlers avec plusieurs partenaires.

Au vote :

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité moins dix abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder un prêt maximum, sans intérêt, de CHF 340'000.00 à l'Office du tourisme de Morges pour l'achat d'un P'tit train comprenant une locomotive et deux wagons;
2. de dire que ce prêt sera remboursé en 10 ans dès la première année d'exploitation, soit au plus tard le 31 décembre 2020.

9. Interpellation Pascal Gemperli "Prévention incendie dans les lieux publics" – Réponse de la Municipalité

Chaque membre du Conseil a reçu une réponse écrite de la Municipalité et le texte de cette dernière figure uniquement en annexe 1 du PV original.

M. Pascal GEMPERLI remercie la Municipalité pour sa réponse et souhaite être tenu au courant des évolutions, notamment en ce qui concerne le contrôle par la Municipalité du plan d'intervention et d'évacuation de l'ECA. Il relève qu'il ne s'agit pas de la bonne version de son interpellation dans le PV du 1^{er} septembre 2010, il manque la troisième question.

10. Interpellation Bertrand Gilliard "Evolution des bâtiments et locaux utilisés par les Services Communaux" - Dépôt et développement

M. Bertrand GILLIARD donne lecture de son interpellation :

La présente interpellation a pour objet, en marge du crédit d'aménagement pour Riond-Bosson 3 traité au cours de cette séance, de demander à la Municipalité d'établir une liste récapitulative exhaustive de l'évolution des bâtiments et locaux à disposition des différents Services de Administration Communale, tous dicastères confondus, depuis le début de cette législature.

Cela permettra d'établir un bilan intermédiaire des actions déjà entreprises, et de celles à venir, telles qu'envisagées dans le [préavis N° 18/4.08](#) "Réorganisation des locaux de l'administration" et du [rapport N° 18/6.08](#) correspondant. Ledit rapport précisait dans ses conclusions « Il ne s'agit véritablement que d'un projet d'intention », et il nous semble nécessaire de suivre ce dossier sous ses différents aspects.

Cette liste devrait comprendre, avec à chaque fois leur surface (éventuellement volumes pour les dépôts) et leur affectation:

- *Les bâtiments et locaux existants avant le début de la législature*
- *Les bâtiments et locaux nouvellement acquis ou loués, avec pour chacun les frais d'acquisition et d'exploitation, de location ou d'amortissement (y c. les éventuels frais pour rénovation/réaménagement de ces surfaces nouvelles)*
- *Les bâtiments et locaux rénovés et/ou réaménagés, avec les montants engagés et leur amortissement.*
- *Les bâtiments et locaux autrefois utilisés et maintenant vendus ou loués, avec les revenus afférents.*
- *Les bâtiments et locaux pour lesquels des acquisitions ou aménagements ont déjà été votés, mais non encore réalisés, avec les sommes budgétées.*
- *Les prévisions, pour les deux ou trois ans à venir, des acquisitions, rénovations, locations, ou éventuelles ventes, avec bien sûr l'estimation des implications financières.*

Ladite liste se terminera avantageusement par un récapitulatif de l'évolution des surfaces disponibles ainsi que des frais annuels induits par l'ensemble des locaux communaux. Il serait utile aussi de faire mention des locaux réalisés par la Ville à l'usage du Canton, comme les bureaux de direction scolaire.

NB : La présente interpellation ne concerne pas les locaux scolaires ou d'accueil des enfants, par exemple, bien qu'un suivi de l'évolution de ceux-ci serait aussi souhaitable. Par

exemple, pour Sylvana, on ne prendra en compte comme « local communal » que les surfaces réservées aux archives, avec une estimation aussi réaliste que possible de la part financière y-relative.

Conscient qu'il s'agit là d'un travail relativement conséquent, je ne demanderai pas qu'il soit répondu à la présente lors de la prochaine séance, comme stipulé à l'article 63 du Règlement du Conseil, mais en décembre, ou au plus tard à la première séance du Conseil en 2011.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance du Conseil

11. Motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharges" – Dépôt

Cette motion sera développée lors du prochain Conseil.

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Michel GRIVEL répond à la question de M. Vincent Jaques posée lors de la [séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2010](#), concernant l'agrandissement du bureau du directeur du Conservatoire de l'Ouest Vaudois, plus précisément sur la nouvelle construction se trouvant dans le hall d'accueil.

Depuis quelques années déjà, la Direction du Conservatoire de l'Ouest Vaudois a établi son siège à Morges. Son directeur s'est accommodé des locaux particulièrement exigus, acceptant même de partager son bureau de 12 m² avec son assistante.

Ces conditions de logement ont été relevées à plusieurs reprises par la Commission de gestion du Conseil communal. La Municipalité a donc décidé de créer un bureau supplémentaire, pris dans l'espace confortable du hall du conservatoire. Cet aménagement permet de consolider l'implantation du siège de la Direction du Conservatoire à Morges. Des travaux de rafraîchissement sont par ailleurs prévus dans le corps du bâtiment des Foyers de Beausobre IV, incluant donc également le Conservatoire. Cet agrandissement permet de répondre à un besoin immédiat et sans préteriter pour autant les travaux à venir souhaités par la Commission de gestion.

En date du 16 septembre 2010, la Municipalité a reçu un courrier spontané du Directeur, M. Anastase Démétriadès, qui adresse ses chaleureux remerciements à la Municipalité, pour avoir permis la réalisation de ce nouveau bureau qui lui permet, ainsi qu'à ses collègues de l'administration du Conservatoire, de travailler dans de meilleures conditions.

M. le Municipal Denis PITTET répond à la [question verbale posée par M. Frédéric Ambresin, en séance du 23 juin](#), concernant le conflit potentiel entre les cyclistes circulant sous le pont de la Gare et les automobilistes déposant des visiteurs au même endroit.

Il souligne que cette problématique n'a, à ce jour, pas posé de conflit majeur, mais il est vrai que la recherche d'une solution satisfaisante demande de plus amples réflexions.

Actuellement, différentes pistes sont à l'étude et nous souhaitons intégrer, dans nos réflexions, le groupe "Vélos Morges". Nous profiterons de la prochaine séance entre la délégation municipale et le groupe "Vélos Morges", normalement prévue en novembre 2010, pour en parler. Le Conseil communal sera informé ultérieurement.

[Quant à la question de M. Charles Dizerens](#), à quelle date, des mesures pour modérer le trafic, limiter les risques d'accidents et nuisances ainsi qu'assurer la sécurité des piétons, dans la partie supérieure du chemin de la Grosse-Pierre, seront-elles prises ? M. le Municipal Denis Pittet informe que :

En mai 2010, une délégation municipale a reçu les représentants de l'Ensemble Hospitalier de La Côte (EHC). Il a été discuté du projet d'aménagement d'un parking pour les employés au sud de l'hôpital. Les employés accéderont par le chemin de la Grosse-Pierre, ce qui engendrera une légère augmentation du trafic, entre 2 et 4 trajets par tranches de 24 heures pour maximum 89 ayants droit. Il est à souligner que l'accès au parking ne sera pas autorisé aux visiteurs.

En accord avec la délégation de l'EHC et dans le cadre de ce projet, un cheminement piétonnier sera signalé depuis le chemin de la Grosse-Pierre, par le chemin de la Venardaz et par le nouveau parking, afin d'accéder à l'hôpital par les escaliers. Le faux trottoir, sur le chemin de la Grosse Pierre, sera maintenu par l'accès au chemin de Champanel menant à Echichens. Un élargissement localisé à hauteur du parking est prévu.

Les fréquents contrôles de vitesse démontrent que le respect de la vitesse, dans ce secteur, est dans la moyenne : 2,2% d'infractions le 2 mars, 1,4% le 29 avril, et 0% le 24 juin 2010.

Le projet de zone 30, figurant au plan des investissements 2009, a été reporté, pour des questions financières et de disponibilité des services, au plan des investissements 2012.

Au regard de ce qui précède, la Municipalité n'entend pas prendre de mesures particulières supplémentaires.

Concernant le vœu de Mme Claudine Dind qui demandait que la Municipalité trouve rapidement un moyen pour sécuriser les enfants de 7 à 9 ans, sur le passage piétons situé à la croisée de l'avenue Warnery et du chemin de Tolochenaz, la réponse de M. le Municipal Denis Pittet est la suivante :

La Délégation municipale du plan directeur des circulations a étudié la situation du passage piétons. Les constatations suivantes ont été faites :

- le trottoir côté Chemin de Tolochenaz est sécurisé par une barrière,
- les contrôles de vitesse démontrent que la vitesse est respectée par la majorité des automobilistes,
- l'installation d'un feu à bouton poussoir serait très onéreuse et l'utilisation de celui-ci ne serait pas toujours respectée. Des piétons presseraient le bouton et, en l'absence de voitures, traverseraient au feu rouge. Les véhicules arrivant ultérieurement seraient obligés de s'arrêter malgré l'absence de piétons.

Il appartient à chaque usager, automobilistes et piétons, de respecter les mesures de sécurité mises en place. Au regard de ce qui précède, la Municipalité est convaincue que, pour améliorer la sécurité des piétons, il convient de prévoir des actions idoines et une prévention active. C'est la raison pour laquelle elle contactera l'Association des parents d'élèves, en vue d'organiser un pédibus ou un service de patrouilleurs adultes.

Mme la Syndique Nuria GORRITTE informe que chaque membre du Conseil a reçu [une réponse écrite de la Municipalité aux questions de M. Cedric Favre du 1^{er} septembre 2010](#), au sujet des photographies d'enfants publiées sur le site Internet des Grandes-Roches. Le texte de cette dernière figure uniquement en annexe 2 du PV original.

M. Cedric FAVRE est satisfait de la réponse et annonce que certaines photos, qu'il avait montrées lors de la dernière séance du Conseil communal, ont curieusement disparu du site Internet, d'où les photos un peu banales qui ont paru dans les journaux. Le simple fait d'en avoir parlé a certainement eu un effet positif et préventif.

Mme Claudine DIND désire intervenir au sujet de son vœu concernant un passage piétons vers la patinoire. Elle remercie la Municipalité de s'être penchée sur la question. Elle abonde dans le sens de la Municipalité concernant le feu.

Par contre, au sujet de la barrière, Mme Claudine Dind fait remarquer que celle-ci ne se trouve que d'un côté. Elle rappelle que des petits enfants, entre 8 et 10 ans, viennent du haut de Chigny. Expérience faite, elle affirme que l'on ne les voit pas et en plus les automobilistes roulent vite, la chaussée étant toute droite.

Elle est consciente que la majorité des conducteurs respectent les limitations de vitesse, mais il en suffit d'un seul. Elle sait également, qu'aujourd'hui, les enfants sont attentifs au trafic.

Elle abonde dans le sens de la Municipalité d'instaurer un pédibus, de contacter l'APE et suggère aussi de prendre contact avec les parents.

Elle réitère sa demande d'intervenir rapidement, soit par un îlot ou un rétrécissement de chaussée, identique à celui de la montée de Marcelin. Elle espère que d'autres personnes pourront aider à résoudre cette situation et surtout qu'il n'y aura pas d'accidents entre-temps.

M. le Municipal Denis PITTET, suite à cette intervention, explique que la barrière est expressément posée pour des questions de sécurité, en raison du contour. Lorsque l'on monte l'avenue Warnery, ce tronçon est tout droit, donc il n'est pas nécessaire d'aménager une barrière à cet endroit. Par contre depuis le chemin de Tolochenaz, il est impératif de disposer d'une protection complémentaire.

Il reconnaît qu'il appartient à chaque usager, automobilistes ou piétons, de respecter les mesures de sécurité mises en places. Mais personne n'est à l'abri d'une exception. Il pense également que la création d'un Pédibus peut être une solution jusqu'à ce que d'autres moyens soient mis en place.

13. Questions, vœux et divers

Mme Esther BURNAND explique que, samedi dernier, de nombreux conseillers communaux ont déambulé à la découverte du nouveau Chalet Sylvana. Les visiteurs ont été émerveillés par cette réalisation superbe tant sur le plan de ses aménagements intérieurs que de son intégration au site. Mme Esther Burnand s'associe à cet enthousiasme et salue cette réalisation, mais rappelle que, contrairement à ce que nous avons pu lire dans la presse, la droite soutient le développement de centres de vie infantine mais que, pour cet emplacement privilégié entre tous, elle aurait souhaité une plus grande densification pour tirer un meilleur bénéfice de son potentiel exceptionnel. Elle pose trois questions très pratiques :

- Le parc de Sylvana était et restera public. Il disposait précédemment de plusieurs jeux à l'extérieur, balançoires, tourniquets, caisses à sable, cheval à bascule. Or, elle constate, qu'à part le toboggan, il n'y a plus qu'une seule attraction, certes subtile, mais peu adaptée aux tout petits. Cet aménagement est-il réfléchi et intentionnel, est-il amené à être complété ?
- Des architectes ont joué avec la transparence des puits de lumière et des poutres entrelacées, cela mérite certes d'être admiré mais est-ce suffisant pour justifier une illumination du bâtiment sans discontinuer du soir au matin ?
- L'amoncellement de plantes vertes dans la bande de terre au nord du bâtiment interpelle Mme Esther Burnand. S'agit-il de plantes génétiquement modifiées dont on a l'assurance qu'elles ne vont pas pousser ou est-il d'ores et déjà prévu que la moitié, voire les trois quarts, meurent ?

Mme Esther Burnand enchaîne avec une question qui concerne les Eco-Points du centre ville. Elle constate, qu'en parcourant tout le centre ville, il n'y a aucune possibilité de déposer des déchets verts, c'est-à-dire épluchures de fruits et légumes, fleurs fanées ou vieilles plantes. Cette zone abrite de nombreux restaurants et fleuristes. Elle demande s'il est possible d'envisager une solution qui permette à toute cette population un meilleur tri des déchets ménagers ?

M. Jean-Hugues BUSSLINGER rappelle, qu'au début août, on apprenait par la presse qu'un grand projet de pistes cyclables était sur le point d'être réalisé entre Monnaz, Echichens et Morges, plus précisément entre la montée de Marcelin jusqu'à la limite de la Commune d'Echichens. Aussi précise-t-il que, selon M. Paul Graber, Chef de la division infrastructure routière du Service des routes du Canton, le coût de cette installation serait de l'ordre de 5 millions, dont pas moins CHF 800'000.00 à charge de la Commune de Morges. Il souhaite être informé de l'avancement de ce projet, si un préavis est envisagé et, cas échéant, à quelle date. Il estime judicieux d'examiner si ledit montant, qui concerne une distance de 450 à 500 mètres, vaut la peine d'être investi.

M. Jacques DUBOCHET découvre avec plaisir les règles du Conseil communal et est impressionné par la bonne marche du jeu démocratique. Il aimerait relever deux situations.

Lors de la dernière séance, Mme Claudine Dind avait déposé un postulat demandant un jour de chômage viande. La réplique qui lui fut donnée montrait peu de compréhension. M. Jacques Dubochet l'a ressentie comme dépréciative.

Il a beaucoup mieux vécu la deuxième situation, ce printemps, soit la dynamique autour du Musée des Beaux-Arts. Il relève que nous sommes au début de la campagne électorale et espère que seule la deuxième de ces situations servira d'exemple.

M. Richard BOUVIER aimerait savoir quand le passage entre la rue de Lausanne et le Quai Igor-Stravinski sera ouvert. Il y a un certain temps, l'information avait été donnée qu'il le serait bientôt mais il ne voit toujours pas la barrière s'ouvrir. Pourra-t-on y passer et quand ?

M. le Municipal Yves PACCAUD répond que, la semaine dernière, l'avocat de la commune a demandé que les battants restent ouverts, vu que la conclusion du tribunal stipulait que ceux-ci ne soient pas verrouillés. La Municipalité voulait que les passants se rendent compte qu'il s'agit d'un passage ouvert à tout le monde. Le panneau "propriété privée" aurait été enlevé et remplacé par une indication, sur le mur, "passage public" ou "lac" afin que les gens puissent en faire usage.

Or, à ce jour, l'avocat du propriétaire réfute ces faits et argumente que ce portail existe depuis 40 ans, qu'il était très souvent fermé, même avant. Voilà la situation. La Municipalité suit cette affaire.

M. Cedric FAVRE rappelle que, dans quelques semaines, le peuple suisse se prononcera sur une initiative concernant le renvoi des criminels étrangers. Avant son dépôt, fait historique, plus de 200'000 signatures avaient été récoltées, mais la campagne avait été ternie par des détracteurs déçus qui avaient injustement renommé le projet de "mouton noir". Plus tard, une autre initiative, tout aussi symbolique et porteuse de sens, celle des minarets, avait été sévèrement sanctionnée et les droits d'expression démocratiques puissamment muselés. Les affiches avaient été carrément interdites. Il est certes important pour les partis démocrates de veiller à ce que l'état de droit et l'ordre public soient respectés, sans pour autant appliquer des mesures discriminatoires envers les autres partis.

Il demande si la censure risque à nouveau de frapper les futures affiches ?

M. Pierre Marc BURNAND fait part de sa réflexion à propos de la Fondation Planque...et donc de La Prairie en ces termes :

Il y a un an quasiment jour pour jour, je vous ai fait part ici même de ma désillusion, partagée par Madame la Syndique et tous les membres du Comité de pilotage, à la suite de la décision du Conseil d'Etat de construire le futur Musée cantonal des Beaux-Arts dans la halle des locomotives à Lausanne, désillusion liée au choix du site, bien sûr, mais aussi à la manière puisque les travaux du Groupe d'évaluation s'étaient terminés en mascarade.

Depuis, l'eau a continué à musarder sous les ponts et les locos sur les rails. Vous le savez depuis quelques semaines, l'Etat de Vaud a réussi l'impossible exploit de laisser filer la Fondation Planque à Aix-en-Provence, ce qui sonne le glas du site muséal aux locomotives. Cette catastrophe fait naître chez tous ceux qui ont cru au projet de la Prairie-Sud deux réactions contradictoires :

- *d'un côté ceux qui disent que, quand on voit comme ça se passe à Lausanne, c'est un coup de chance qu'on ne se soit pas lancé à Morges dans cette galère;*
- *de l'autre côté ceux qui disent que ce n'est pas parce que c'est le désastre à Lausanne qu'il en aurait été de même à Morges, bien au contraire.*

Je fais partie de cette deuxième catégorie, pour au moins deux raisons :

- premièrement parce que les contacts préalables que nous avons pris, Madame Nuria Gorrite et moi-même, avec plusieurs représentants de la Fondation Planque, avaient montré – même si aucune promesse formelle n'a été formulée, ce qui est normal – un réel intérêt pour le site morgien (ce qui n'était pas le cas à Lausanne pour les locomotives),
- et deuxièmement, aussi et surtout, parce que le Musée Granet d'Aix-en-Provence a compris ce que voulait la Fondation Planque et réalise avec sa Chapelle des Pénitents Blancs exactement ce qu'on avait imaginé à la Prairie, et proposé parmi d'autres variantes : la maison de maître exclusivement pour la Fondation Planque, un autre bâtiment à proximité immédiate pour le Musée cantonal, permettant à la fois une réelle identification des deux institutions et une apparente indépendance, tout en préservant les synergies évidentes et une exploitation commune.

Mais plutôt que de se nourrir de regrets, mieux vaut regarder devant.

Ce que je retiens paradoxalement de l'échec programmé des locomotives à Lausanne et de la réussite d'Aix-en-Provence, c'est chaque fois de la stimulation et des encouragements pour la Prairie : faire mieux qu'à Lausanne, faire aussi bien qu'à Aix-en-Provence.

Avec la Prairie, la ville de Morges se trouve à un tournant fondamental pour son avenir. Nous avons tout pour bien faire. J'espère que nous saurons nous inspirer à la fois de l'exemple lausannois (pour éviter la sortie de route) et de l'exemple d'Aix-en-Provence (pour négocier le virage avec élégance). La prochaine étape est l'adoption de la motion portant sur cet objet. Je m'en réjouis et vous remercie de votre écoute.

Il s'exprime également en ces termes au sujet de la buvette de la Fête de la Tulipe.

Lors de notre dernière séance, je me suis insurgé contre la décision du SESA (Service cantonal des sols, eaux et assainissements) d'interdire désormais l'installation d'une buvette au-dessus de la Morges pour la Fête de la Tulipe (ou éventuellement pour d'autres occasions), au motif qu'il ne faut pas créer de précédent... un peu comme si le SESA n'existait que pour interdire aux Communes ou aux particuliers d'avoir de bonnes idées. Je me suis surtout étonné du fatalisme avec lequel la Municipalité acceptait cette couleuvre et j'ai souhaité qu'elle demande au SESA de se fendre d'une argumentation plus sérieuse que celle du type "je n'te donne pas de chocolat parce que je n'veux pas que les autres en demandent".

Depuis, le SESA s'est expliqué par l'intermédiaire de 24 heures. On a effectivement découvert, non sans effroi, dans 24 heures des 11 et 12 septembre, que la Ville de Morges, le Parc des Sports et le parc de l'Indépendance en particulier, vit sous la menace des crues de la Morges et des ouragans du Léman et qu'on ne pouvait pas courir le risque d'installer une cantine sur la Morges de peur qu'elle ne se fasse emporter par les flots tumultueux de notre fleuve en furie sorti de son lit et de ses gonds. La Municipalité avertie est donc maintenant au pied du mur et se doit de prendre des mesures urgentes. Je ne suis pas spécialiste des catastrophes naturelles, mais il me semble que quelques milliers de bouées disposées le long de la Morges et une petite centaine d'échelles télescopiques en aluminium aux pieds des séquoias et tulipiers géants pour qu'on puisse grimper dans les branches à l'arrivée du tsunami pourraient faire l'affaire dans un premier temps. Dans un second temps, la Municipalité pourrait tenter la réintroduction du castor qui, c'est bien connu, collabore activement et dans le respect des principes du développement durable, à la construction des digues naturelles.

Ceci dit, je réitère ma demande à la Municipalité pour qu'elle exige du SESA des explications rationnelles et sérieuses, qui ne donnent pas l'impression qu'on se fiche de nous, et que, à défaut d'arguments crédibles, elle demande au SESA, avec insistance et détermination, de revenir sur cette interdiction qui n'a que pour seul effet de décourager les bonnes volontés et de priver la Fête de la Tulipe d'un atout important qui a été unanimement salué comme étant une chouette trouvaille.

Mme la Syndique Nuria GORRITE ne s'attardera pas plus longuement sur la question de la Fondation Planque. Elle regrette infiniment le départ de cette prestigieuse collection.

Sur la question de la Morges, Mme la Syndique relève que la gestion d'une Municipalité consiste, au quotidien, à faire des allers et retours avec le Canton sur des requêtes et des refus. Elle souligne qu'il est nécessaire de pondérer et de faire une analyse de l'opportunité de combat.

En l'occurrence, la Municipalité, en accord avec la Fête de la Tulipe, a pris acte de cette demande et n'entend pas ouvrir un bras de fer sur cette question, vu que la mise en place de cette cantine a été très chère et que la Fête de la Tulipe est une association qui n'a pas les moyens de se permettre ce type de luxe chaque année. Mais il n'est pas exclu et le SESA l'a laissé entendre que, pour un jubilé ou une occasion particulière, l'on ne puisse pas revenir à la charge. La Municipalité estime qu'il est beaucoup plus judicieux de garder le dialogue et le contact avec les Services de l'Etat, dont nous dépendons.

Concernant la question de la Morges et des crues, Mme la Syndique informe que la Commune de Morges vient de passer une convention avec le Canton, vu que celui-ci demande à toutes les communes du Canton de Vaud d'établir une carte des dangers naturels. Cette étude est sponsorisée par les autorités cantonales et fédérales à hauteur de 97%, restent 3% à charge de la Commune, soit un montant d'environ CHF 1'500.00. Cette étude débutera l'année prochaine. La Morges fait partie de la future carte des dangers du Canton de Vaud.

Mme Martine COSTA se renseigne s'il serait possible de créer une piste cyclable à l'Avenue des Pâquis. Elle fait remarquer que cette route est très fréquentée et extrêmement dangereuse, avec en plus, l'entrée de l'autoroute.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 21h55.

La Présidente

La Secrétaire suppléante

Valérie Merino de Tiedra

Alice Sonnenberg

[Annexe 1](#) : Réponse de la Municipalité à l'interpellation Pascal Gemperli "Prévention incendie dans les lieux publics". Cette annexe est jointe uniquement à l'original du PV.

[Annexe 2](#) : Réponse écrite de la Municipalité aux questions de M. Cedric Favre du 1^{er} septembre 2010, au sujet des photographies d'enfants publiées sur le site Internet des Grandes-Roches. Cette annexe est jointe uniquement à l'original du PV.